



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

Présidé par Monsieur Claude DESCAMPS, Maire

Présents : Raymond FOISSAC, Fabienne SIGAUD, Christophe ROGER, Sylviane BERNARD, Isabelle BOUSQUET-ANTUNES, Patrick BROUEL, Catherine CHICQUENOY, Jacques FROMENT, Robert HARVEY, Josiane LAUR, Jean-Pascal MARTIN, Marie-Claude MILLET, Dominique PRUNET, Frédéric SOUSA, Christophe SOUDE, Dominique THELINGE.

Absents avec procuration: Céline BERRIE procuration à Raymond FOISSAC, Bruno DAVID procuration à Catherine CHICQUENOY, Michel LACOMBE procuration à Dominique PRUNET, Elsa SOARES procuration à Frédéric SOUSA.

Absents sans procuration : Marjorie AUSSENAC, Lucie FAVARETTO

Secrétaires de séance : Patrick BROUEL et Bénédicte LEVIGNAT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35.

ORDRE DU JOUR

1 – Droit de voirie

Monsieur Patrick BROUEL propose de reconduire les tarifs de droit de voirie sans augmentation, soit :

- Catégorie 1 : surface jusqu'à 2m² : 20 €
- Catégorie 2 : surface de 2.10 à 10 m² : 60 €
- Catégorie 3 : surface de 11 à 50m² : 120 €
- Catégorie 4 : terrasses aménagées : 250 €
- Catégorie 5 : surfaces supérieures à 50 m² : 480 €

VOTE : Pour à l'unanimité

2 – Chaudière Ecole Maternelle

Suite à la consultation d'appel à candidature pour le marché de maîtrise d'œuvre concernant le projet d'installation d'une chaudière à pellets et silo à l'école maternelle, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la société IES a été retenue lors de la commission d'appel d'offres du 31 juillet dernier. Le Maire précise qu'il a été spécifié que les travaux devront être effectués pendant les vacances scolaires, si possible celles de la Toussaint.

Il propose au vote des membres du Conseil :

- de retenir la société IES ingénierie énergie structure comme maître d'œuvre,
- le montant de la rémunération, à savoir : 4 500 € HT
- autoriser le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

VOTE : Pour à l'unanimité

3 – Décision Modificative N°1

Des dépenses liées à des achats de végétaux et ornements nécessitent un mouvement de crédit entre les comptes 2116 (Travaux cimetière) opération 120 et 2118 (Achat Aménagement Terrain Immeuble) opération 117 d'un montant de 2 000 €.

VOTE : Pour à l'unanimité

4 – Participation financière – réfection des courts de Tennis

Christophe ROGER rappelle à l'assemblée que la réfection des courts de tennis s'est faite avec l'accord d'une participation financière du club de tennis à hauteur de 50 %. Afin que ce dernier puisse effectuer le paiement, les membres du Conseil doivent accepter de percevoir la moitié du montant du coût des travaux soit : **50% de 7645.98 € TTC = 3823 €**

VOTE : Pour à l'unanimité

5 – Avenant 1 – lot serrurerie – rue de la République

Monsieur le Maire explique que dans l'acte d'engagement, afférant au lot de serrurerie, initialement prévu au marché, n'ont pas été inclus les travaux de décapage et de protection du portail et des grilles. Il est donc nécessaire d'établir un avenant au marché d'un montant de 4 200 € HT.

| | | |
|-----------------------------|------------------|--------------|
| Montant initial du marché : | 9 370 € HT soit | 11 244 € TTC |
| Montant de l'avenant : | 4 200 € HT soit | 5 040 € TTC |
| Nouveau Montant Marché : | 13 570 € HT soit | 16 284 € TTC |

VOTE : Pour à l'unanimité

6 – Création de postes

a) suite avancement de grade

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que dans le cadre de l'évolution statutaire de la carrière des agents communaux, et vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 18 avril dernier, il convient de créer les postes suivants :

- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles sur la base de 30 heures / semaine,
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

b) suite à la réussite de l'examen professionnel

Monsieur le Maire propose la création de deux postes à temps complet d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe pour deux agents ayant réussi à l'examen professionnel, dès le 1^{er} octobre 2017.

VOTE : Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que la prochaine délibération concernant la suppression de postes, ne pourra être votée ce jour, l'avis du CTP n'étant pas encore parvenu en mairie. Le vote est reporté.

7 – Dénomination de rue

Au regard de l'évolution des projets d'urbanisme dans le secteur des Fourqueyries, Monsieur Christophe ROGER, propose aux membres du Conseil de procéder à la nomination d'une voie d'accès à ces nouvelles constructions situées rue des Vendangeurs cadastrée : AD68.

Après discussion sur le choix de la nature de la voie (rue, impasse ou allée) initiée par Jean-Pascal MARTIN, les membres du Conseil s'accordent pour la dénomination suivante : Allée des Fourqueyries.

VOTE : Pour à l'unanimité

8 – Vente de terrains à Lot Habitat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'accès à la propriété, plusieurs locataires de Lot Habitat souhaitent acquérir leur logement. Les terrains appartenant à la Commune, il s'agit ici de délibérer sur la vente de trois terrains comme suit :

- section AA N°452 d'une superficie de 408 m²
 - section AA N°453 d'une superficie de 382 m²
 - section AA N°454 d'une superficie de 338 m²
- Pour un montant de 35 € le m²

VOTE : Pour à l'unanimité

9 – Résultats Enquêtes Publiques

a) chemin rural lieu-dit « Patrounet »

Monsieur Raymond FOISSAC informe l'assemblée que l'enquête publique concernant le projet d'aliénation d'une partie du chemin rural au lieu-dit « Patrounet » s'est déroulée du 4 au 20 juillet 2017. Que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur émettent un avis favorable. Il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation et de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir le chemin concerné.

Il met donc au vote les points suivants :

- Approuver les conclusions du commissaire enquêteur,
- décider de l'aliénation d'une partie du chemin rural au lieu-dit « Patrounet »,
- mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir la partie du chemin rural susvisée,
- Autoriser Monsieur le Maire ou à défaut le 1^{er} adjoint à effectuer les démarches et les formalités requises au nom de la commune, ainsi qu'à signer tous les actes nécessaires à cette décision.

VOTE : Pour à l'unanimité

b) Acquisition terrains privés et création de voie nouvelle à Niaudon

Le 1^{er} adjoint informe également les membres du Conseil du résultat favorable émis par le commissaire enquêteur concernant le projet d'acquisition de terrains privés et création d'une voie nouvelle à Niaudon « Les Miailles » à classer dans la voirie communale.

Il propose donc au vote :

- l'approbation des conclusions favorables du commissaire enquêteur,
 - l'acquisition au prix de 2 € le m² et le classement dans la voirie communale des terrains privés suivants :
- Propriété de Monsieur CAUNEZIL Vincent, section C partie des parcelles 339 et 341 d'une superficie respective de 145 m² et 115 m²

- Propriété de Monsieur et Madame DEVROE, section C partie de la parcelle 336 d'une superficie de 30 m² et 25m²
 - Propriété de la SCI PERLA, section C partie de la parcelle 338 d'une superficie de 320 m²
 - Propriété de Monsieur et Madame DUPUY, section C partie de la parcelle 1793 d'une superficie de 80 m² et 10 m²
 - Propriété de Monsieur et Madame LABROUE, section C partie de la parcelle 1794 d'une superficie de 5 m²
- l'autorisation à Monsieur le Maire ou à défaut au 1^{er} adjoint à effectuer les démarches et les formalités requises au nom de la commune, ainsi qu'à signer tous les actes nécessaires à cette décision.

VOTE : Pour à l'unanimité

10 – Modification des limites de l'agglomération

Raymond FOISSAC fait part à l'assemblée d'une proposition de modification des limites de l'agglomération de Prayssac pour des raisons de sécurité sur trois des entrées :

- Sud : jusqu'au carrefour de la route des Cambous,
- Ouest : jusqu'au garage Aldhuy
- Est : jusqu'à la route de la maison de retraite.

Jean-Pascal Martin précise qu'une délibération n'est pas nécessaire, que ces modifications relèvent d'un arrêté du Maire. Ce dernier lui répond qu'une telle décision est importante et qu'il souhaitait la soumettre aux membres du Conseil.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à cette modification des limites de l'agglomération.

11 – Acceptation des dons sans charges

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée que la Mairie est amenée à recevoir parfois des dons et legs de particuliers, il s'agit de petites sommes et qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges. Cependant la perceptrice demande qu'une délibération soit prise lui donnant autorité à procéder aux encaissements de ces dons et legs exempts de conditions et de charges.

VOTE : Pour à l'unanimité

12 – Lettre ouverte : non à la suppression des contrats aidés

L'Association des Maires de France et l'Association des Maires Ruraux de France lancent une pétition contre la suppression des contrats aidés. En effet cette décision va entraîner des difficultés financières pour les collectivités ainsi que pour les associations. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adhérer et de soutenir cette action, sachant que la Mairie de Prayssac est très concernée par ce problème, l'arrêt de ces contrats pourrait remettre en question l'organisation du travail au sein des écoles notamment.

VOTE : Pour à l'unanimité

13 – Questions Diverses

- Fabienne SIGAUD présente la demande de subvention du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves rencontrant des Difficultés) et propose de la soumettre au vote au prochain Conseil Municipal.
- Fabienne SIGAUD informe le Conseil que les travaux de sécurisation des écoles ont bien avancé : poses clôture, portails équipés de gâches électriques et d'un interphone vidéo, déplacement des entrées des écoles. Ces initiatives rencontrent un bon accueil des parents. Elle ajoute que les écoles élémentaire et maternelle ont bénéficié de l'installation de nouveaux matériels informatiques pour la 3^{ème} année

consécutive, ainsi cet été ont été installés 3 TBI, des tablettes, des ordinateurs, la Wifi.... Elle précise que l'aide de l'Etat à l'achat de matériel informatique passera désormais par appel à projet et sera subventionné à hauteur de 50 % (au lieu de 80% les années passées).

- Dominique PRUNET interroge le Maire sur le Village Vacances les Gardes qui aurait dû être vendu et rouvert cet été selon le Conseil Municipal du 8 juin 2017. Le Maire lui répond qu'en effet cela aurait dû être le cas, mais l'acheteur s'est désisté avant la signature du compromis sans explication Le Village est donc maintenu à la vente, et en attendant on cherche une autre solution pour qu'il ne reste pas fermé une saison de plus. Il en sera question au prochain Conseil.
- Dominique PRUNET demande où en est la vente du bâtiment de l'office de tourisme. Le maire lui répond qu'il y a 5 acquéreurs dont deux qui se sont manifestés par courrier. Les pourparlers sont en cours.
- La Conseillère Municipale demande également si le club de billard va être relogé et dans quelles conditions. Le Maire répond que la salle qui abritait la Saur et qui appartient à la Mairie va être rénovée par les services techniques et mise à disposition du Club de Billard au plus tôt d'ici la fin de l'année.

La séance est levée à 21h30